

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_18
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale
Service en charge : Jeunesse et Sports ; Vie Associative

OBJET : Subventions de fonctionnement « formations » - Football
Club Olympique Firminy Inersport (FCOFI) – Sous l'Eau Club
Appelou (SECA) – Année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-4 relatif au droit de contrôle que peut exercer toute collectivité qui attribue une subvention ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 et son décret d'application n°2006-887 en date du 17 juillet 2006, impliquant que toute subvention versée sous forme monétaire ou consentie sous la forme d'un prêt, d'une garantie ou d'un avantage en nature à une association de droit français fait l'objet, de la part de la personne morale de droit public l'ayant attribuée, d'une publication sous forme de liste annuelle, accessible au public gratuitement, comprenant le nom et l'adresse statutaire de l'organisme bénéficiaire ainsi que le montant et la nature de l'avantage accordé ;

Vu le dispositif de soutien municipal d'aide à la formation qui prévoit une prise en charge de 50% des frais réellement engagés, avec un plafond de 200 euros par formation, avec un droit de tirage annuel plafonné pour chaque club, établi sur la base du nombre d'adhérents – le ratio étant actuellement de 2 € pour un adhérent résidant à l'extérieur de Firminy et de 4 € pour un résident Appelou ;

Considérant que la Ville de Firminy est régulièrement sollicitée par des clubs Appelous pour des subventions exceptionnelles, qui complètent celles de fonctionnement et sont destinées à diverses utilisations : frais de transport, de formation, organisation d'une journée spécifique, etc....

Considérant que l'association « Football Club Olympique Firminy Inersport (FCOFI) » sollicite une participation aux dépenses liées aux formations de plusieurs membres du club, pour un coût total de 940,50 € ;

Considérant que la participation de la Ville de Firminy, sur la base de ce dispositif et des factures présentées par l'association précitée, est arrêtée à 470,00 €, tandis que le droit de tirage du club s'établit à 1 498,00 € (395 adhérents extérieurs et 177 adhérents Appelous) ;

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20240402_18
Référence Nomenclature n°7.5

Considérant que l'association « Sous l'Eau Club Appelou » sollicite une participation aux dépenses liées aux formations de plusieurs membres du club, pour un coût total de 360,00 € ;

Considérant que la participation de la Ville de Firminy, sur la base de ce dispositif et des factures présentées par l'association précitée, est arrêtée à 180,00 €, tandis que le droit de tirage du club s'établit à 92,00 € (32 adhérents extérieurs et 7 adhérents Appelous) ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

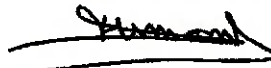
- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « formations » de :
 - o 470,00 € pour le Football Club Olympique de Firminy Innersport
 - o 92,00 € pour le Sous l'Eau Club Appelou.
- Dire que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

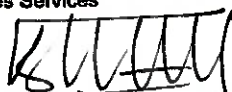
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement « formations » de :
 - o 470,00 € pour le Football Club Olympique de Firminy Innersport,
 - o 92,00 € pour le Sous l'Eau Club Appelou,
- **DIT** que les dépenses afférentes seront prélevées au chapitre correspondant du budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Claude DUMOND


Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 02.04.24
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Le Maire
Julien



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

**Subventions de fonctionnement « formations » - Football Club
Olympique Firminy Innersport (FCOFI) – Sous l'Eau Club Appelou
(SECA) – Année 2024**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

